

Formulaire de demande

Plan d'améliorations communautaires pour des régions
centrales stratégiques

Centres-villes



Planning
Services
Division

Services
de
planification

Table des matières

Centres-villes	1
Renseignements sur le demandeur	3
Renseignements sur la propriété.....	3
Programmes financiers	4
Description du projet.....	5
Programmes de subventions équivalant à l'augmentation de l'impôt foncier (SÉAIF)	6
Programme d'octroi pour l'amélioration des façades	7
Programme de réduction des droits de planification et de permis de construire.....	8
Programme d'incitation à l'aménagement résidentiel	9
Programme d'aide pour les locaux commerciaux vacants	9
Programme d'attraction de locataires dans les régions d'amélioration	10
Programme de subventions pour études de faisabilité.....	12
Sommaire du financement du projet	13
Évaluation des demandes	14
Deuxième phase d'évaluation.....	14
Conditions des programmes	16
Comptes en règle.....	16
Permis.....	17
Confidentialité	17
Annonces du financement accordé dans le cadre de ces programmes	17
Signatures et déclarations	17
Autorisation du propriétaire	18
Liste de vérification	19

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur :

Prénom

Nom de famille

Nom du propriétaire :

(s'il ne s'agit pas du demandeur)

Prénom

Nom de famille

Adresse postale du demandeur :

Téléphone du demandeur (le jour) :

Téléphone cellulaire du demandeur :

Courriel du demandeur :

Renseignements sur la propriété

Adresse municipale :

Nom usuel :

(p. ex., nom de l'entreprise
ou de l'immeuble)

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Programmes financiers

Les programmes d'incitations financières suivants sont disponibles :

1. Programmes de subventions équivalant à l'augmentation de l'impôt foncier (SÉAIF)
 - a. Programme standard
 - b. Programme de super-cumul des SÉAIF
 - c. Programme pour l'aménagement d'une structure de stationnement
2. Programme d'octroi pour l'amélioration des façades
3. Programme de réduction des droits de planification et de permis de construire
4. Programme d'incitation à l'aménagement résidentiel
5. Programme d'aide pour les locaux commerciaux vacants
6. Programme d'attraction de locataires dans les régions d'amélioration
7. Programme de subventions pour études de faisabilité

À noter :

- *La propriété doit se situer dans les limites d'une région visée par le Plan d'améliorations communautaires au moment de la demande. Aucune demande concernant une propriété inadmissible ne sera présentée à l'étude du Conseil municipal.*
- *Nous n'accepterons qu'une seule demande (qui peut comprendre l'un ou plusieurs des programmes ci-dessus) pour chaque adresse individuelle. La Ville du Grand Sudbury n'acceptera pas plus d'une demande d'un même demandeur auprès d'un même programme pour ladite propriété, à moins que cinq ans ne se soient écoulés depuis l'obtention de la dernière subvention associée au programme pour ladite propriété. Ce cadre temporel est rétroactif et comprend n'importe quel autre plan d'améliorations communautaires qui était en vigueur durant la période de cinq ans.*

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Description du projet

Veillez décrire ce à quoi ressemble la propriété et l'usage auquel elle est réservée aujourd'hui (p. ex. : hauteur de l'immeuble; état de l'immeuble et de la façade; activités entreprises sur cette propriété; public cible de l'entreprise; durée d'établissement de l'entreprise).

Veillez décrire en détail comment la propriété sera améliorée (p. ex. : la manière dont l'immeuble existant sera amélioré pour favoriser de nouveaux usages commerciaux ou résidentiels; la manière dont la façade de l'immeuble existant sera améliorée).

Veillez préciser à quel moment les améliorations proposées devraient débuter et à quel moment les améliorations devraient être terminées.

Veillez noter que les travaux entamés avant la soumission d'une demande ne sont pas admissibles. Les travaux entamés après la soumission d'une demande, mais avant l'approbation de celle-ci sont entrepris aux risques du demandeur.

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Veillez décrire les avantages que les améliorations proposées procureront à la propriété, à l'entreprise et à la région du projet d'améliorations communautaires (p. ex. : elles amélioreront l'apparence visuelle de l'immeuble; elles créeront des logements résidentiels additionnels; elles amélioreront l'image de l'entreprise; elles créeront des emplois).

Programmes de subventions équivalant à l'augmentation de l'impôt foncier (SÉAIF)

Veillez indiquer auprès de quel Programme de subventions équivalant à l'augmentation de l'impôt foncier (SÉAIF) vous présentez une demande :

- Programme standard de SÉAIF
- Programme de super-cumul des SÉAIF
- Programme de SÉAIF pour l'aménagement d'une structure de stationnement

Veillez indiquer quelle est la valeur imposable de la propriété avant et après le projet, ainsi que la portion municipale des impôts fonciers :

Valeur imposable avant le projet : _____

Valeur imposable après le projet : _____

Portion municipale des impôts annuels avant le projet : _____

Portion municipale des impôts annuels après le projet : _____

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Veillez indiquer le montant estimatif de l'incitation que vous demandez :

Montant estimatif (\$) : _____

À noter : Les demandes présentées dans le cadre du Programme standard de SÉAIF et du Programme de super-cumul des SÉAIF doivent être accompagnées de la documentation suivante :

- la nouvelle valeur imposable après le projet, établie par la Société d'évaluation foncière des municipalités;
- des photos illustrant l'état actuel de la propriété admissible (dans le format requis);
- les plans et tout autre renseignement requis pour comprendre le projet proposé pour la propriété admissible (dans le format requis);
- pour le Programme de super-cumul des SÉAIF, une demande dûment remplie présentée dans le cadre de la Stratégie et du Plan d'améliorations communautaires des friches industrielles ou du Plan d'améliorations communautaires pour des logements abordables (selon le cas);
- les plans, les rapports, les devis, les contrats et tout autre détail requis pour convaincre la Ville des coûts admissibles et de la conformité des améliorations proposées au(x) Plan(s) d'améliorations communautaires en question.

À noter : Les demandes de SÉAIF pour l'aménagement d'une structure de stationnement seront soumises à une évaluation en deux étapes. Pour obtenir des renseignements additionnels, se reporter à la description du programme dans le PAC.

Programme d'octroi pour l'amélioration des façades

Veillez joindre à la présente deux devis d'entrepreneurs ou de consultants indépendants étant en mesure de compléter les travaux proposés qui correspondent à la description du projet ci-dessus.

Entrepreneur ou consultant préféré : _____

Prix indiqué : _____

Deuxième entrepreneur ou consultant : _____

Prix indiqué : _____

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Veillez noter que le financement sera fondé sur le prix le plus bas.

Les coûts admissibles doivent comprendre le matériel, l'équipement et la main-d'œuvre engagée nécessaires pour compléter les améliorations proposées. Le travail effectué par le propriétaire, le locateur ou le demandeur n'est pas un coût admissible.

Les demandes présentées dans le cadre du Programme d'octroi pour l'amélioration des façades doivent être accompagnées d'une (de) photo(s) qui illustre(nt) clairement l'état actuel de la (des) façade(s) que vous proposez d'améliorer.

Les demandes présentées dans le cadre du Programme d'octroi pour l'amélioration des façades doivent être accompagnées d'une vue schématique de face qui présente suffisamment de renseignements pour comprendre les améliorations proposées à la façade et les résultats visuels anticipés des améliorations.

L'amélioration de la signalisation ne sera considérée que dans le cadre d'un projet complet d'amélioration de la façade. Le montant total de fonds pouvant être réservés à la signalisation dans le cadre d'un projet complet d'amélioration de la façade sera limité à 3 000 \$.

Programme de réduction des droits de planification et de permis de construire

Veillez indiquer le type de demandes que vous présenterez en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et du *Code du bâtiment de l'Ontario* dans le cadre de votre projet :

Type de demande :	Montant (\$)
Modification du Plan officiel :	_____
Modification du <i>Règlement de zonage</i> :	_____
Réglementation du plan d'implantation :	_____
Plan de lotissement :	_____
Plan de copropriété :	_____
Autorisation :	_____
Permis de construire :	_____
Permis de démolir :	_____
Permis d'occuper :	_____

Veillez indiquer le montant estimatif de l'incitation que vous demandez :

Montant estimatif (\$) : _____

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Une demande pour un permis de construire peut nécessiter une étude ou un rapport (p. ex., une étude technique) qui pourrait être admissible au Programme de subventions pour études de faisabilité. La Ville du Grand Sudbury recommande que vous communiquiez avec les Services de construction avant de soumettre votre demande.

Programme d'incitation à l'aménagement résidentiel

Veillez indiquer le nombre de nouveaux logements et la surface habitable que vous prévoyez créer :

Nombre de nouveaux logements : _____

Nouvelle surface résidentielle habitable (pieds carrés) : _____

Programme d'aide pour les locaux commerciaux vacants

Ce programme est en vigueur jusqu'au 9 août 2024, à moins qu'il ne reçoive une prolongation du Conseil municipal par l'entremise d'une résolution.

État de l'espace :

- Vacant
- Occupé (inadmissible)

Emplacement de l'espace :

- Au rez-de-chaussée
- Au-dessous du niveau du sol
- Autre (inadmissible)

Usage commercial prévu :

- Commerce de détail
- Ateliers d'artistes ou galeries, avec un commerce de détail
- Restaurant offrant des repas à manger sur place ou à emporter
- Bureaux, cliniques médicales, institutions financières, usage résidentiel ou services automobiles (inadmissible)

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Durée de bail

- Moins de trois mois (inadmissible)
- Pas moins de trois mois et pas plus de six mois moins un jour
- Plus de six mois

Les demandes présentées dans le cadre du Programme d'aide pour les locaux commerciaux vacants doivent être accompagnées de la documentation suivante :

- une description des améliorations admissibles à apporter aux locaux commerciaux, avec une estimation des coûts admissibles (pour des renseignements additionnels, se reporter à la description du programme)

Coûts estimatifs des améliorations admissibles _____

Bail de trois à six mois _____
(50 % des coûts admissibles ou 5 000 \$, le montant le moins élevé étant retenu)

Bail de six mois ou plus _____
(50 % des coûts admissibles ou 10 000 \$, le montant le moins élevé étant retenu)

- une copie ou une ébauche de la convention de bail (celle-ci doit être datée après le 9 août 2022 pour être admissible)

Programme d'attraction de locataires dans les régions d'amélioration

But de la demande de prêt :

- Création d'un nouvel espace de bureau
- Amélioration de la qualité marchande et de l'attrait d'un espace de bureau existant
- Autre (inadmissible)

Coûts estimatifs des améliorations admissibles aux locaux commerciaux : _____

Montant estimatif demandé en prêt : _____

Le montant maximal du prêt sera le moindre des montants suivants :

- a. 90 % des coûts estimatifs des améliorations admissibles à apporter aux locaux commerciaux

Révisé le 1^{er} septembre 2022

b. comme suit :

- i. si la demande présentée par un propriétaire ou un locataire comprend une convention de bail, la superficie en pieds carrés multipliée par le montant approprié en dollars selon la durée de bail, comme le montre le tableau ci-dessous;

Durée de bail	Montant en dollars (\$)
de 12 à 35 mois	10 \$
de 36 à 47 mois	15 \$
de 48 à 59 mois	20 \$
60 mois ou plus	25 \$

(La durée de bail doit être au moins un an.)

- ii. si la demande présentée par un propriétaire ou un locataire ne comprend aucune convention de bail (c.-à-d. que les espaces sont occupés par le propriétaire), la superficie en pieds carrés multipliée par 25 \$;

c. 250 000 \$

Le Conseil municipal peut, à son entière discrétion, ne pas exiger le remboursement d'une certaine portion du prêt, à raison de 10 % du prêt total approuvé et utilisé par le demandeur, en offrant une subvention de jusqu'à 25 000 \$, si le demandeur :

- démarre une nouvelle entreprise dans le cadre d'un incubateur régional, national ou international de nouvelles entreprises; et
- cherche à établir son premier bureau permanent.

Demande de prêt-subvention :

10 % du prêt total approuvé ou 25 000 \$, le montant le moins élevé étant retenu _____

À Noter : Les demandes présentées dans le cadre du Programme d'attraction de locataires dans les régions d'amélioration doivent être accompagnées de la documentation suivante :

- le budget des coûts de la construction, préparé par un architecte ou un ingénieur et adressé à la Ville du Grand Sudbury (il doit être daté dans les six mois de la date de la demande);**
- pour le montant subventionné : le nom et les détails de la nouvelle entreprise, ainsi qu'une preuve satisfaisante attestant de son origine dans un incubateur régional, national ou international de nouvelles entreprises.**

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Programme de subventions pour études de faisabilité

Ce programme a pour but d'encourager le secteur privé à examiner la possibilité de réutiliser ou de réaménager des immeubles ou un terrain vacant dans la région du projet. Ce programme procurera de l'aide financière pour mener des études de faisabilité, planifier la rénovation d'immeubles et élaborer des plans d'affaires.

Veillez indiquer le type d'études et le montant estimatif de l'incitation que vous demandez :

Études

Montant estimatif (\$)

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Sommaire du financement du projet

Veillez indiquer le montant de l'incitation que vous demandez, réparti comme suit :

Programme de subventions équivalant à l'augmentation de l'impôt foncier	_____
Programme d'octroi pour l'amélioration des façades	_____
Programme de réduction des droits de planification et de permis de construire	_____
Programme d'incitation à l'aménagement résidentiel	_____
Programme d'aide pour les locaux commerciaux vacants	_____
Programme d'attraction de locataires dans les régions d'amélioration	_____
Programme de subventions pour études de faisabilité	_____
TOTAL :	_____

Veillez remplir la section suivante, sauf dans le cadre du Programme de subventions pour études de faisabilité.

- A. Coût total estimatif du projet _____
- B. Montant estimatif demandé pour l'amélioration des façades (50 % des coûts estimatifs, maximum de 20 000 \$) _____
- C. Montant estimatif de la réduction des droits de planification (maximum de 5 000 \$) _____
- D. Montant estimatif de la réduction des droits du permis de construire (maximum de 30 000 \$) _____
- E. Montant estimatif de l'incitation à l'aménagement résidentiel (20 \$ par pied carré ou 20 000 \$ par logement, le montant le moins élevé étant retenu) _____
- F. Montant estimatif demandé pour améliorer des locaux commerciaux vacants _____

Révisé le 1^{er} septembre 2022

- G. Montant estimatif du prêt d'attraction de locataires _____
dans les régions d'amélioration (25 % des coûts du projet, maximum de 250 000 \$)
- H. Différence [A - (B + C + D + E + F)] _____
- I. Financement de la différence _____

Évaluation des demandes

Les demandes seront évaluées en fonction des politiques et des règlements municipaux de la Ville du Grand Sudbury. La Ville du Grand Sudbury se réserve le droit d'évaluer les demandes en fonction de critères additionnels qu'elle pourrait établir. La Ville du Grand Sudbury pourrait communiquer avec les demandeurs au cours du processus d'évaluation afin de leur demander de clarifier leur demande ou de fournir des renseignements supplémentaires.

La Ville du Grand Sudbury n'est pas tenue d'accepter toute demande. La Ville du Grand Sudbury se réserve le droit d'étudier n'importe quelle, aucune ou toutes les demandes, d'accepter des demandes en entier ou partiellement et de choisir en tout temps de ne plus aller de l'avant dans ce processus.

La Ville du Grand Sudbury pourrait demander aux demandeurs retenus de fournir des renseignements supplémentaires comme preuve de leur solvabilité et de leurs antécédents en affaires.

Deuxième phase d'évaluation

La Ville du Grand Sudbury peut, à sa discrétion, soumettre les demandes à une deuxième phase d'évaluation si le coût total estimatif du projet dépasse **1 000 000 \$** et si la demande d'aide financière comprend **une subvention équivalant à l'augmentation de l'impôt foncier (SÉAIF) ou un prêt d'attraction de locataires dans les régions d'amélioration**. Les renseignements exigés avec la demande comprennent alors, sans s'y limiter :

- un plan conceptuel du projet de réaménagement de la propriété, décrivant l'emplacement, l'implantation et la masse des immeubles, le nombre de places de stationnement et leur emplacement, ainsi que l'accès à la propriété et la circulation interne;
- un aperçu d'autres éléments clés, y compris la densité et la hauteur, de même que toute autorisation requise par la réglementation;

Révisé le 1^{er} septembre 2022

- une déclaration écrite qui décrit la manière dont la proposition satisfait les objectifs du Plan d'améliorations communautaires en question, du Plan officiel de la Ville du Grand Sudbury et de tout autre plan stratégique et de développement économique pertinent, comme le Plan directeur du centre-ville et le plan stratégique *Faisons fond sur du solide*;
- une stratégie d'aménagement, y compris les phases et les travaux de construction;
- un calendrier provisoire des travaux d'aménagement;
- une proposition d'affaire, comprenant les dispositions financières et d'autres détails;
- un budget prévisionnel pro-forma;
- d'autres renseignements financiers pertinents;
- des preuves indépendantes solides d'une source fiable et reconnue de la solvabilité du promoteur et de sa capacité à obtenir du financement;
- tout matériel additionnel que le promoteur juge nécessaire à l'évaluation de sa proposition par la Ville.

Conditions des programmes

Comptes en règle

Je confirme / Nous confirmons que mes/nos comptes d'impôts municipaux et de services publics sont en règle et le demeureront pendant toute la durée de la présente entente. Je confirme / Nous confirmons aussi que je ne suis / nous ne sommes en cause dans aucune action ou procédure de la Ville du Grand Sudbury visant des réclamations sur ces mêmes comptes.

Veillez cocher tous les domaines ci-dessous qui comportent un ordre de travail non exécuté (on pourrait vous demander de fournir une copie de tout ordre de travail non exécuté) :

- Prévention des incendies
- Normes du bâtiment
- Code du bâtiment
- Application de la réglementation municipale

Veillez cocher tous les comptes ci-dessous pour lesquels les paiements sont en retard de plus de 30 jours (on pourrait vous demander de fournir la preuve du paiement) :

- Impôts fonciers
- Versement(s) hypothécaire(s)
- Services publics

Je confirme / Nous confirmons que tous les ordres de travail non exécutés et toutes les ordonnances ou demandes de se conformer, ainsi que toutes les sommes dues à la Ville (y compris les impôts impayés) ont été réglés d'une manière satisfaisante avant la soumission de la présente demande.

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Permis

Les travaux à effectuer en vertu de la présente demande ne doivent pas être entamés avant que l'approbation du financement demandé n'ait été reçue par écrit de la Ville du Grand Sudbury. Il faut obtenir tous les permis requis (p. ex., permis de construire, de démolir, etc.) avant d'entamer les travaux proposés.

Confidentialité

Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, toute information fournie dans la présente demande sera du domaine public.

Annonces du financement accordé dans le cadre de ces programmes

Je consens / Nous consentons à ce que la Ville du Grand Sudbury utilise mon/nos nom(s) et mon/notre adresse en rapport avec toute annonce du financement accordé dans le cadre de ces programmes.

Signatures et déclarations

Je consens / Nous consentons à ce que la présente demande et tous les documents connexes qui y sont joints deviennent la propriété de la Ville du Grand Sudbury.

Je m'engage / Nous nous engageons à respecter les modalités et les conditions de ce programme. Je comprends / Nous comprenons que le montant fourni pourrait être réduit ou retiré si les travaux proposés ne sont pas complétés ou si les entrepreneurs ou les fournisseurs ne sont pas payés intégralement. J'atteste / Nous attestons par la présente que les renseignements inclus dans la présente demande sont vrais, exacts et complets à tous les égards et j'accepte / nous acceptons que la Ville du Grand Sudbury les vérifie. Si tout renseignement fourni est ou devient faux, inexact et/ou incomplet, la Ville du Grand Sudbury se réserve le droit de mettre fin à ses engagements en vertu de la présente entente et, dès lors, le remboursement intégral de toutes les sommes déjà versées, intérêts en sus, sera exigible. Tout défaut de la part de la Ville du Grand Sudbury de vérifier les renseignements fournis ne constitue pas une renonciation à ses droits. Je comprends / Nous comprenons qu'en vertu du programme de prêts, la Ville du Grand Sudbury peut à sa discrétion enregistrer un privilège sur le titre de la propriété en question.

Nom du demandeur
(en lettres moulées)

Signature du demandeur

Date

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Autorisation du propriétaire

(à remplir seulement si le demandeur n'est pas le propriétaire)

Je/Nous, _____, **propriétaire(s) de la propriété en**
(en lettres moulées)

question, autorise/autorisons _____ **à agir en**
(en lettres moulées)

mon/notre nom dans tout ce qui a trait à la présente demande.

Signature du propriétaire

Date

Révisé le 1^{er} septembre 2022

Liste de vérification

Veillez vous assurer que les renseignements suivants sont inclus dans votre demande, sur du papier mesurant 8,5 po x 11 po :

- le formulaire de demande, dûment rempli, avec les signatures requises
- les coordonnées du promoteur du projet et de l'équipe du projet (s'il y a lieu)
- les détails de la propriété
- les améliorations proposées, décrites en détail
- des images et des croquis (y compris les modèles de masse et d'élévation, s'il y a lieu)
- le plan conceptuel, décrivant l'emplacement, l'implantation et la masse des immeubles, le nombre de places de stationnement et leur emplacement, ainsi que l'accès à la propriété et la circulation interne (s'il y a lieu)
- la stratégie d'aménagement, y compris les phases et les travaux de construction (s'il y a lieu)
- le calendrier des travaux d'aménagement
- les dates proposées pour le début et l'achèvement des travaux
- une estimation des travaux et le financement du projet
- les incitations financières demandées, avec une répartition des montants demandés par programme
- tout autre renseignement financier pertinent (s'il y a lieu)

Révisé le 1^{er} septembre 2022